



COMMUNE DE Mensignac

Brèves Municipales n°2

Chères Mensignacoises,

Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffuserons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

**Séance du 21
novembre
2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention 2023 – création d'une voie douce

Dans le cadre du projet de création d'une voie douce et dans la continuité de la délibération du 23 mai dernier, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de solliciter une aide financière complémentaire au titre de la DETR (subvention d'Etat), ce qui permettra de lancer le projet dès 2023.

Le projet s'établit comme suit :

- Est du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable du lotissement des Bois, du lotissement des acacias, du stade et des habitations à proximité,
- Ouest du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable des secteurs des Grands Champs, Grand Pey et Lavaud.

Le plan de financement est le suivant :

**Séance du 21
novembre
2022**

Nature de la dépense	Coût H.T. : 110 637.00 € H.T
Etudes /Achat de terrain/ bornage	8 000.00 €
Travaux et aménagement	102 637.00 €
Financements	88 000.00 €
Communauté d'Agglo du Grand Périgueux	44 245.00 €
Subv. Départementale	12 778.00 €
DETR 28 % attendue	30 977.00 €
Participation de la commune	22 637.00 €

Prise en charge d'une facture de la Coopérative scolaire

Le conseil municipal accepte de rembourser à la coopérative scolaire de l'école de Mensignac, le montant de la facture réglée pour la prestation des jeux en bois lors de la Fête des Ecoles de juin dernier. Ce mémoire établi par BOULES ET BILLES s'élève à 130.00 €.

Participations financières aux voyages scolaires des classes de 6^{ème} et 3^{ème} du Collège de Tocane

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la demande émanant du Collège Michel DEBET de Tocane quant au financement des voyages scolaires des élèves de 6^{ème} et 3^{ème}.

Madame le Maire précise que les élèves de 3^{ème} dont 15 adolescents de Mensignac sont concernés, partiront en Provence du 21 au 24 février 2023. Les élèves de 6^{ème} quant à eux partiront en voyage d'intégration sur la base de loisirs du Chambon (16). 9 enfants de la commune y participent.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à la majorité décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 440 € (60 € par enfant) au collège Michel DEBET de Tocane en faveur exclusivement des enfants de la commune dont la liste figure en annexe de la délibération.

Décisions modificatives au budget principal et budget annexe

Au vu des deux décisions précédentes, à savoir :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école de Mensignac pour un montant de 130 €,
- la participation financière aux voyages scolaires des enfants de la commune des classes de 6^{ème} et 3^{ème} du Collège de Tocane pour un montant de 1 440 €,

Le conseil municipal accepte le virement de crédits suivant au budget principal 2022 : à savoir :

Article 022 : - 1 570 €

Article 6574 : + 1 570 € dont 130 € pour OCCE-Coopérative scolaire de

Mensignac ET 1 440 € pour le collège Michel DEBET de Tocane

Le conseil municipal décide, au vu des ventes de lots réalisées en 2022, de modifier le budget prévisionnel 2022 du **lotissement des Acacias**, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Article 6015 :	+ 140.00 €
Article 71355-042 :	+ 24 464.86 €

- Recettes de fonctionnement :

Article 7015 :	+ 31 896.00 €
Article 71355-042 :	+ 140.00 €
Article 774 :	- 7 431.14 €

- Dépenses d'investissement :

Article 3555-040 :	+ 140.00 €
--------------------	------------

- Recettes d'investissement :

Article 1687 :	- 24 324.86 €
Article 3555-040 :	+ 24 464.86 €

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à 31 heures hebdomadaires et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à 22 heures hebdomadaires

Le conseil municipal :

afin de maintenir l'agence postale ouverte au public et pour tenir compte d'une part, des heures de ménage de la mairie et d'autre part, d'un besoin de renfort au service administratif, Madame le Maire propose la transformation du poste existant à 22 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal à l'unanimité décide au 01/12/2022, la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint administratif à 22 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint administratif à 31 heures hebdomadaires

Sobriété énergétique : Optimisation de l'éclairage public

Madame le Maire propose dans le but de réduire la consommation d'énergie électrique, d'harmoniser les codes temps de fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire de la commune, en modifiant les heures de fonctionnement de ce dernier via le SDE 24.

Après délibération le conseil municipal retient les codes temps suivants :

Programmation P – RD 710 – allumage toute la nuit

Programmation C – Lotissements et hameaux – extinction 22h30 à 6h00

Programmation C1 – Centre Bourg, avec période exceptionnelle –

Extinction 22h30 à 6h00

Extinction 23h30 à 6h00 (du 15/05 au 30/09)

**Séance du 21
novembre
2022**



- Madame BRUNE communique les dates du prochain « Festival de La Vallée ». Ce dernier aura lieu du 22 au 26 mai 2023.

- Madame BRUNE précise qu'une somme importante été récoltée dans le cadre d'Octobre Rose, grâce à la mobilisation des commerçants, des entreprises partenaires et des bénévoles. Le conseil municipal adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont investies.

- Madame REYNAUD informe les élus que les décorations de Noël seront installées dans le bourg le mercredi 30 novembre après midi. Toutes les personnes disponibles sont les bienvenues.

- Suite à la réunion de la commission gymnase, Monsieur MERCIER demande que soit affiché au gymnase un visuel des différentes activités organisées par les associations sportives.

Madame le Maire souligne que les associations ont été contactées mais ne répondent pas à notre sollicitation.

- Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la démarche citoyenne reçue en Mairie et signée par de nombreux mensignacois visant demander la promotion au titre de la Légion d'Honneur en faveur de Monsieur BOISSEAU Alain.

Après avoir entendu Madame le Maire, le conseil municipal se dit favorable à la poursuite du dossier et charge Madame le Maire des démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

**Séance du 21
novembre
2022**